

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Ecole primaire de VOLAMAU

Mardi 12 octobre 2021

### Présents :

**SIGRP :** M Jean-Claude Bacconnier, président du SIGRP

**Mairie :** Mme Geneviève Susselin (mairie de Lanas), Mme Stéphanie Rieu (mairie Saint Maurice d'Ardèche), Mme Corinne Guillemain (mairie de Vogüé), Mme Frédérique Chevalier (mairie de Vogüé), Mme Valérie Briand (mairie de Vogüé)

**Enseignants :** Mme Isabelle Martra (PS – MS – GS), Mme Christine Collet (PS – MS – GS), Mme Carole Poussin (CP), Mme Magalie Lazarus (CE1-CE2), Mme Marie-Aurore Rey (CE2-CM1), M. Martin Pelé (classe CM1-CM2), Mme Estelle Jouffre (CM1 - CM2 et directrice)

**Représentants de parents d'élèves :** Mme Céline Craeye, Mme Mariline Bacle, Mme Marjorie Arsac, Mme Sophie Beranger, M. Florimont Carton

**Excusés :** Mme Marie Bleuse, Mme Cécile Gourdel, Mme Marie-Christine Durand (Maire de Lanas), M. Antoine Alberti (Maire de Vogüé)

### **I. Présentation des nouveaux élus au conseil d'école.**

Les élections ont eu lieu le 8.10.2021 uniquement par correspondance conformément à ce qui avait été décidé lors du conseil d'école du 10.06.2021.

Ont été élus par 113 suffrages exprimés : Mme Marie Bleuse, Mme Mariline Bacle, Mme Céline Craeye, Mme Cécile Gourdel, Mme Sophie Beranger et M. Florimont Carton en tant que titulaires, Mme Marjorie Arsac en tant que suppléante.

Résultats des élections :

221 inscrits

126 votants

13 bulletins nuls

113 suffrages exprimés

### **II. Rappel de la composition du rôle et des attributions du conseil d'école**

#### **En sont membres**

- Le directeur de l'école
- Les maîtres de chaque classe
- Les représentants des parents d'élèves, à raison d'un par classe
- Le président du SIGRP
- Un deuxième élu du SIGRP
- Le DDEN
- Un des membres du réseau
- L'IEN

#### **Attributions du conseil d'école**

- Vote le règlement intérieur
- Donne son avis sur l'organisation du péri-scolaire
- Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Est associé à l'élaboration du projet d'école :
  - ✓ L'utilisation des moyens alloués à l'école
  - ✓ L'intégration des enfants en situation de handicap
  - ✓ Les actions pédagogiques pour atteindre les objectifs
  - ✓ La restauration scolaire
  - ✓ La sécurité et la protection

- ✓ L'hygiène
  - ✓ L'utilisation des locaux
  - ✓ Les activités péri-scolaires
  - ✓ Partie pédagogique
- Est informé de l'organisation des aides spécialisées

### **Fonctionnement**

- Directeur préside et établit l'ordre du jour
- 3 conseils par an
- Un procès-verbal est rédigé et signé par son président à l'issue de chaque séance

### **III. Effectifs et répartition**

Classe maternelle PS/MS : 26 élèves (12 PS et 14 MS)

Classe GS/CP : 22 élèves (15 GS et 7 CP)

CP-CE1 : 22 élèves (16 CP et 6 CE1)

CE1 - CE2 : 23 élèves (16 CE1 et 7 CE2)

CE2 - CM1 : 25 élèves (13 CE2 et 12 CM1)

CM1 - CM2 : 26 élèves (9 CM1 et 19 CM2)

TOTAL au 12.10.2021 : 146 élèves

Mme Jouffre rappelle que les répartitions sont longuement concertées dans l'intérêt des élèves et en fonction des besoins de chaque enfant. Les critères de répartition sont les suivants :

- Avant tout l'équilibre scolaire : est privilégiée la constitution de classes hétérogènes. Chaque classe est constituée d'élèves qui ont des besoins

spécifiques et d'élèves qui n'éprouvent pas de difficultés majeures dans les apprentissages.

- Les classes sont constituées en tenant compte des recommandations du ministère de l'Education Nationale, de façon à conserver autant que ce peut un petit effectif dans les classes de cycle 2 qui sont en plein apprentissage de la lecture.

- Et bien entendu sont prises en compte également les affinités des enfants entre eux.

Cette répartition est mûrement réfléchie et se fait avec bienveillance et professionnalisme. Quelle que soit la classe dans laquelle sera chaque enfant, les apprentissages se feront et le programme sera respecté. Mme Jouffre demande à l'ensemble des familles de faire confiance à l'équipe pédagogique et rappelle que les enseignants restent à leur disposition pour répondre à leurs interrogations et éventuellement leurs inquiétudes. Cependant, la décision de la répartition des classes relève exclusivement de la compétence de l'équipe.

### **Effectifs prévisionnels rentrée 2022**

- 19 départs en CM2

Mme Jouffre précise qu'elle va avoir besoin rapidement des effectifs prévisionnels pour la rentrée 2022, que ce soient le nombre des naissances en 2019 dans chaque commune ou le nombre d'élèves susceptibles d'être inscrits à la rentrée sachant que de nombreux logements sont en construction sur la commune de Vogüé. La mairie de Vogüé nous avait informés de la construction de 16 logements dans le courant de l'année par Ardèche Habitat ce qui devrait augmenter sensiblement les effectifs.

Mme JOUFFRE demande que les familles qui souhaitent inscrire leur enfant qui ne serait pas né dans la commune en 2019, se fassent connaître auprès du SIGRP pour pouvoir faire une prévision la plus précise possible.

#### **IV. Aide aux enfants qui ont des difficultés**

RASED (réseau d'aide scolaire aux enfants en difficulté)

- Maître E : pas de maître E à ce jour
- Mme Muriel Estran : psychologue de l'Education Nationale en arrêt jusqu'à nouvel ordre
- Une AVS : Mme Stéphanie Roux
- APC : les séances d'APC seront communiquées la semaine du 18.10.2021 pour après les vacances d'automne.

#### **V. Vote du règlement intérieur**

Le règlement est conforme au règlement départemental. Le nouveau règlement est voté à l'unanimité.

- **Une modification concernant la garderie du soir est apportée :** « A la fin du temps scolaire, à 11h45 le matin et à 16h15 l'après-midi, les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'Éducation Nationale et ne peuvent pas être laissés à la charge des enseignants. En conséquence, ils reviennent sous la responsabilité des parents qui, s'ils le souhaitent, peuvent confier leurs enfants à la garderie (à 11h45 pour le service du matin) ou au service périscolaire à 16h15 (service de garderie assurée par le SIGRP de 16h15 à 18h15 **ou** service enfance jeunesse de la communauté de communes des gorges de l'Ardèche de 16h15 à 18h30) »

#### **VI. Protocole sanitaire**

**Protocole en vigueur depuis le 1 septembre 2021.**

**Nous sommes actuellement au niveau 2 sur une échelle de 4.**

- Tous les élèves du CP au CM2 doivent obligatoirement porter, en intérieur, les masques fournis par les familles. Tous les adultes doivent également porter un masque.
- Les locaux sont aérés toutes les 2 heures
- Les poignées, interrupteurs, surfaces de contact sont désinfectées tous les jours
- La limitation du brassage des élèves est requise : à l'école Volamau cette recommandation a pu être respectée à tous les moments de la vie de l'élève pendant le temps scolaire. C'est plus difficile pendant les temps péri-scolaires car il y a de plus en plus d'enfants qui mangent à la cantine et qui fréquentent la garderie. Le non-brassage des groupes est cependant bien respecté à l'intérieur de la cantine avec la constitution de groupes stables.  
Ce non brassage permet de limiter le risque de fermeture de plusieurs classes.
- Les cinq entrées continuent de fonctionner pour limiter les contacts à l'entrée et à la sortie.
- Une campagne de tests salivaires est prévue à l'école le 18.10.2021 sur autorisation écrite des familles.

#### **VII. Validation du PPMS**

Le PPMS a été mis à jour en tenant compte des consignes de sécurité du 14 avril 2017 mais aussi du protocole sanitaire en vigueur depuis le 2 novembre 2020.

Deux aspects distincts

- A. Les risques majeurs, crues et inondations : La commune de Vogué est seulement soumise au Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé par délibération du conseil municipal en date du 7 février

2000 et par arrêté préfectoral du 25 avril 2001. L'école n'est pas en zone inondable par conséquent en cas d'inondation, les transports pourraient être partiellement ou totalement interrompus, les familles en seraient informées et les enfants resteraient à l'école jusqu'à l'arrivée d'un adulte responsable.

- B. Risque attentat intrusion : il avait été décidé en concertation avec Mme Dolou, référente de la gendarmerie, qui s'était déplacée dans les locaux en 2018, de se limiter au confinement dans l'école. Le premier exercice aura lieu le jeudi 14 octobre 2021. Chaque classe, afin d'éviter le brassage des élèves, se confinera dans son espace dans une zone non visible de l'extérieur. Cependant, Mme Jouffre souhaiterait un nouvel avis expert pour la mise à jour du PPMS suite aux travaux d'agrandissement et à l'évolution des règles de sécurité. Or, il n'y a plus de référent disponible à la gendarmerie de Villeneuve de Berg. Aussi, elle demande aux mairies de se renseigner pour obtenir l'aide d'un expert attentat-intrusion. Le SIPP lui a fourni les nouveaux plans pour la mise à jour.
- C. Un exercice incendie a eu lieu le 7 octobre 2021 qui tient compte de la nouvelle configuration de l'école suite aux travaux. Tout a parfaitement bien fonctionné.

### VIII. Projets de l'année et actions pédagogiques

- Dans le cadre du partenariat avec la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et l'association « Sauvons le petit patrimoine », est mis en place le projet « **AUTOUR DE LA PIERRE BLEUE et des DOLMENS** ». Ce projet pédagogique participera au parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. La préhistoire fascine les élèves, parce que très présente dans leur environnement culturel mais aussi dans leur environnement proche, tout particulièrement dans notre département. Cette première approche pourra s'inscrire dans un parcours plus global qui visera à enrichir progressivement les

connaissances des élèves par la découverte des autres hauts lieux de la préhistoire en Ardèche.

Il s'articulera autour de visites guidées, visites de musées et d'ateliers de découverte.

Ce projet qui participe à l'éducation culturelle et artistique permettra la découverte de l'environnement proche, du patrimoine local mais aussi la valorisation de ce patrimoine et la création d'œuvres en lien.

Ce projet collectif auquel toutes les classes de l'école pourront participer va permettre de développer par ailleurs le travail de groupe, le travail d'équipe, favoriser les échanges entre pairs et s'engager dans un projet collectif.

Ce projet est entièrement financé par la communauté des communes des Gorges de l'Ardèche à hauteur de 3900 € et a pour finalité la création par les élèves d'une petite plaquette à destination des habitants et des touristes pour découvrir le sentier de la pierre bleue.

- Toutes les classes bénéficient d'un cycle Hand-Ball avec un animateur sportif, chaque vendredi pendant 4 séances.
- Par ailleurs, 4 classes (PS/MS – GS/CP – CP/CE1 et CM1/CM2) sont inscrites au projet « Art aborigène » au château de Vogué.
- 4 classes (GS/CP – CP/CE1 – CE1/CE2 et CE2/CM1) sont également pré - inscrites, et en attente d'une réponse, à un projet tri des déchets avec le SICTOBA.
- Les deux classes de PS/MS et GS/CP ont commencé un cycle randonnée.
- La classe de CM1/CM2 a commencé un cycle vélo avec Martin Pelé. L'objectif étant de favoriser la pratique et les déplacements à vélo en toute sécurité.
- Mme Lazarus proposera également un cycle vélo à ses élèves en deuxième partie d'année.

- Il est envisagé que deux classes au moins profitent d'une journée ski en fonction de l'enneigement.
- Un séjour scolaire vélo et randonnée de trois jours est envisagé au mois de juin avec la classe de CM1 – CM2
- Mme Jouffre rappelle qu'une classe participe à un cycle natation et que l'objectif est d'apprendre à nager, la priorité étant donnée aux élèves non-nageurs. L'école de Vogué n'étant ni sur le territoire de la communauté des communes de la piscine de la Perle d'eau à Lablachère ni sur le territoire de la communauté des communes de la piscine l'Hippocampe à Aubenas, une seule classe peut participer à un cycle natation à cause du coût (3000€ pris en charge par le SIGRP) et des disponibilités. Selon les recommandations ministérielles, ce sont les élèves de CE1 qui sont prioritaires. En temps, normal, les emplois du temps de chaque classe sont conçus de façon à ce que Mme Lazarus puisse accompagner tous les CE1 auxquels s'ajoutent des élèves de CE2 n'ayant pas encore validé le savoir nager. La crise sanitaire et le protocole qui en découle, ne permettent pas pour l'instant d'envisager un brassage des élèves. C'est pourquoi, l'organisation habituelle n'a pu être retenue. Mais, bien évidemment, si l'évolution de la crise sanitaire nous le permet, tous les élèves de CE1 et les CE2 non-nageurs iront à la piscine.

## IX. Budget

**Le budget annuel de fonctionnement alloué par le SIGRP est le suivant :**

45 € x le nombre d'enfants

+ une enveloppe de 300 € pour de matériel pédagogique par classe

A ce jour il reste pour chaque classe :

PS/MS : 1210 €

GS/CP : 942,848 €

CP/CE1 : 523,496 €

CE1/CE2 : 610,6535 €

CE2/CM1 : 771,838 €

CM1/CM2 : 752,844 €

Collectif : 1100 €

Chaque classe a aussi une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE (Office Central de Coopération Scolaire) subventionnée en partie par l'Amicale et le SIGRP (à raison de 250 € par an et par classe) et par la vente des photos de classe. Cet argent permet aux enseignants d'acheter du petit matériel pour cuisiner, bricoler avec les élèves.

PS/MS : 150 €

GS/CP : 150 €

CP/CE1 : 237 €

CE1/CE2 : 349.42 €

CE2/CM1 et CM1/CM2 : 659 € (auxquels il faut ajouter les 900 € d'acompte versé pour le voyage à Lyon en juin 2020 qui n'a pas eu lieu, et qui n'a toujours pas été remboursé.)

L'équipe enseignante remercie le SIGRP qui a changé les deux photocopieurs.

L'équipe enseignante va faire une proposition d'aménagement des deux cours de récréation.

## X. Cantine et garderie

Un nouveau service de garderie échelonnée a été mis en place par le SIGRP de 16h15 à 18h15. Ce service, qui permet plus de latitude, semble très apprécié par les familles. Le goûter est fourni aux enfants par le SIGRP. Chaque heure entamée est due. M. Bacconnier demande aux familles de respecter les horaires et de bien venir récupérer leurs enfants à 18h15 au plus

tard. Les personnels ont encore des heures de ménage à assurer au-delà de cet horaire.

A la cantine, il est demandé aux familles de s'assurer que leurs enfants respectent bien les règles de vie en collectivité et les personnels. Certains enfants ne sont pas du tout respectueux et pourraient finir par être exclus provisoirement de la cantine selon le règlement intérieur en vigueur.

Les enfants semblent apprécier les nouveaux repas qui leur sont proposés, cuisinés avec des produits frais et locaux. Certains enfants s'habituent progressivement aux nouvelles saveurs proposées. Un petit groupe de 4 élèves a écrit au SIGRP pour féliciter le cuisinier sur la qualité des repas et ont demandé à le rencontrer. Cette rencontre, à la cantine, avec l'ensemble des élèves, devrait avoir lieu prochainement.